Image not found or type unknown

contrat à durée déterminée, non renouvellement

Par **francois1989**, le **28/05/2011** à **15:11**

Bonjour,
je suis embauché comme brancardier à l'inter communal de créteil depuis le 1er octobre 2009, par renouvellement de contrat (CDD de 3 mois à chaque fois), ils ont décidé de ne plus renouveler mon contrat
au bout de 21 mois d'embauche, j'aimerais savoir si j'ai un recours quant à ce non renouvellement.
Merci

Par **P.M.**, le **28/05/2011** à **16:52**

Bonjour,
S'il s'agit d'un contrat de droit public, a priori, vous n'avez pas de recours, je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés